

Rapport officiel de la Commission d'enquête
d'Adana, limitant et désignant catégoriquement le
degré de responsabilité et de culpabilité des
organisateur des massacres

30/

Par notre dépêche du/mai 1325 (1909) nous avons signalé que par suite de l'enquête effectuée par notre commission dans le Djebel-i-Bereket l'ancien gouverneur (Mutessarif) dudit district, Assaf Bey, avait fait connaître au peuple le contenu de la dépêche qu'il avait reçue de l'ancien gouverneur d'Adana, Djévad Bey. Celui-ci annonçait qu'il avait libéré les prisonniers d'Erzine, et les forçats de Payas, qu'il avait distribué des armes et des munitions à ces détenus libérés ainsi qu'aux paysans. D'autre part, alors que les habitants de Deurt-Yol, assiégés, lui demandaient des secours, il envoya contre eux la populace armée; cet ancien Mutessarif de Djebel-i-Bereket est le seul et le principal coupable, ayant donné libre cours dans son district aux assassinats, aux pillages et aux incendies; il a ruiné la population en laissant les massacres s'étendre.

Nous vous adressons ci-inclus une pièce de l'instruction, composée de 15 pages, et contenant nos interrogatoires, avec les réponses autographiées d'Assaf Bey; ainsi que les copies des télégrammes que le susdit sous-gouverneur a lancés au gouverneur d'Adana, au Ministère de l'Intérieur, aux Caimacams de Hamidié, Bahdjé et Iskenderoun, à quelques autres Madirs, aux divers commissariats, aux commandants des Rédifs, au directeur du fort de Payas, au commandant de la Gendarmerie de ce même fort, aux autres commandants de Gendarmerie des différents arrondissements. Des écrits de même sens furent également adressés par lui aux environs de la province même.

La lecture de ces ~~pièces~~ copies vous prouvera d'une façon éclatante qu'Assaf Bey est le principal coupable et qu'il faut le rendre responsable des pillages, incendies et massacres survenus dans le sandjak de Djebel-i-Bereket.

Attendu que:

Assaf Bey n'a pas pris en considération les pièces officielles qu'il

avait confiées lui-même, avec son autographe, au procureur du tribunal de première instance d'Erzine. Les dites pièces exposaient qu'au commencement du mois de septembre 1908, un certain Nough, boucher à Payas, parlant aux chrétiens, leur avait dit: "Vous n'avez plus que trois jours à vivre"; de même un certain Silo, de la ville de Tchomechgadzak, disait: "Aiguisons nos haches!" Là-dessus, les chrétiens commencèrent à se sauver de tous côtés.

Attendu que:

Assaf Bey n'a pas non plus pris en considération la lettre que lui avait adressée en date du 18 février 1324 (1908) le Caimacam de Bahdjé, et qu'Assaf, à son tour, envoya au gouverneur d'Adana, avec une lettre datée du 19 février 1324 (1909). La lettre de ce Caimacam de Bahdjé contenait des menaces de massacre contre les chrétiens de la part des musulmans.

Attendu que:

Quatre ou cinq jours avant les événements, Assaf Bey envoya au gouverneur général d'Adana une dépêche chiffrée faisant la description préalable des événements déplorables ultérieurs, ces événements n'ayant pas encore eu lieu: et portant en même temps des plaintes contre Ilmi Effendi, chef de la correspondance, accusant celui-ci de fomenter une révolution entre musulmans et chrétiens.

Attendu que:

Tout en connaissant, comme le montre la susdite dépêche, les mauvaises intentions d'Ilmi, il l'a envoyé à Deurt-Yol le jour même des événements.

Attendu que:

Assaf lança partout des dépêches tendancieuses et émouvantes, accusant les Arméniens de Deurt-Yol d'avoir, pendant une sortie, tué une foule de musulmans, et pillé tant de villages musulmans, que l'on n'arrivait pas à envoyer à tous des secours immédiats; et disant que si on les arrêtait pas, ils marcheraient sur la ville d'Adana. Or ces pauvres Arméniens de Deurt-Yol loin de pouvoir tenter pareille sortie, étaient pendant ce temps assiégés par quinze à vingt mille pillards. Assaf aurait dû au contraire se souvenir qu'en réponse à la lettre du Caimacam d'Osmanié, lui indiquant les Arméniens de

Deurt-Yol comme suspects et dangereux, il avait lui-même écrit, quelques jours auparavant, après une enquête sérieuse opérée à cet effet, que ces Arméniens étaient entièrement innocents des accusations qu'on leur imputait!

Attendu que:

Assaf, faisant pleuvoir de tous côtés les dépêches demandant des secours urgents, a ainsi, par ces cris lamentables de "Au secours!", surexcité les musulmans.

Attendu que:

Il donna l'ordre de relâcher les prisonniers d'Erzine et les forçats de Payas, et leur fit distribuer des armes.

Attendu que:

Il fit également distribuer des armes à la population musulmane, et démontra par son télégramme No 123 du 4 avril 1325 (1909), la nécessité de fournir aux émigrés des fusils Mauser,

Attendu que:

Il avoue, par son télégramme No 87, qu'il a fait marcher sur Odjakli, et 50 à 60 hommes armés (1), et au nom des habitants d'Erzine et sous les signatures de Khatib Ali, Hadji Mehmed Agha Zadé Ali, Kara Moustapha Zadé Moustapha et Mifti Zadé Moustapha, il a adressé des dépêches fausses et tendancieuses à Hadji Hussein Effendi, notable d'Osmanié, et à la population musulmane de cette ville, en faisant dire que depuis deux jours toute la population a été envoyée à Deurt-Yol pour résister à l'attaque des Arméniens et que les pertes subies de ce chef sont très nombreuses, que les Arméniens de Hassan Beyli se réunissent à ceux de ^{ou} Deurt-Yol. "Arrivez, dès le matin, à notre secours."

Attendu que: Par sa dépêche du 3 avril 1325 (1909), sub No 115, adressée au gouverneur et au commandant de Marache, et au gouverneur général d'Alep, il dit que tout le district de Djebel-i-Bereket étant sous le feu de la révolution, la province d'Adana se trouve également menacée; dépêche qui servit à propager les troubles dans les localités aussi.

Attendu que:

Il a demandé par dépêche au Caimakam et au commandant d'Osmanié, ainsi qu'à Hadji Hussein, notable de cette localité, l'envoi à Erzine de troupes

^{un}
1. Odjakli est ~~un~~ village entièrement pillé et incendié.

4

de 2 à 300 hommes chaque, prises à Osmanié, à Harounié et à Hamidié.

Attendu que:

Par sa dépêche du 2 avril, No 85, adressée aux Caimakams d'Osmanié et de Khassa, il a demandé l'envoi, de chacun de ces endroits, de 3 à 400 hommes de secours, et par son télégramme au Caimakam de Khassa, du 4 avril, No 121, il demande d'une manière urgente un secours de 4 à 500 hommes; par un autre télégramme No 122, du même jour, il dit: "Nous n'avons pas le temps de convoquer les rédifs, armez tous ceux que vous rencontrez et envoyez-les nous d'urgence."

Attendu que:

En date du 4 avril 1325 (1909), sub No 126, il a télégraphié au commandant militaire et au Caimakam d'Osmanié, en disant: "Les munitions sont épuisées, expédiez-nous de suite toutes celles que vous avez en dépôt."

Attendu que:

Une autre dépêche No 123, datée du 4 avril, aux autorités d'Adana et au Caimakam d'Alexandrette, dit: "Les munitions des musulmans d'Odjakli, Uzeitli et des autres villages environnant Deurt-Yol, sont épuisées: expédiez-en vite d'Alexandrette pour fusils Capakli, Martiny et Winchester." Il avoue donc ainsi quelle était la destination des armes et des munitions.

Attendu que:

Le 4 avril 1325 (1909), une dépêche No 127 au Caimakam et au commandant d'Osmanié dit: "D'après les ordres du commandant militaire du Vilayet (Moustapha Remzi Pacha), je vous ordonne de distribuer des fusils Mauser à la population".

Attendu que:

Une autre du même jour, portant No 131, demande au Ministère de l'Intérieur et au Vali d'Adana de donner des ordres à qui de droit pour faire distribuer à la populace des fusils, qui se trouvent au nombre de plus de 400 au dépôt d'armes d'Osmanié.

Attendu que:

Par une dépêche du 4 avril, No 133, adressée au Vali d'Adana, ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur, il disait indispensable de faire évacuer le fort de Payas, sous prétexte que les soldats préposés à la garde de ce fort n'avaient plus de munitions.

Attendu que:

Ce même jour, une dépêche No 134, adressée au Vali d'Adana et au Ministère de l'Intérieur, propose de faire distribuer des armes et des munitions aux condamnés se trouvant dans ce fort de Payas, et d'en former ainsi un bataillon important.

Attendu que:

Le 8 avril un télégramme No 138 communiquait au commandant militaire d'Alexandrette que les notables islams des villages ont reçu des munitions de guerre. Par contre, l'officier Mahmoud Hamdi Effendi télégraphiait le même jour (No 143) au commandant des réservistes d'Alexandrette, que cinq caisses de munitions ont été livrées à Kozetchli, cinq à Tchaili, cinq à Odjakli, et cinq autres à Erzine; d'où il appert que ces munitions ont été distribuées aux villageois par les ordres mêmes d'Assaf.

Attendu que:

Par dépêche No 162 du 7 avril, Fuad Bey, commandant de Yarpouz, a déclaré au commandant militaire d'Adana que des hommes armés et envoyés à Erzine se sont sauvés; et que onze de ceux qui étaient expédiés à Bahdjé se sont également sauvés; d'où il découle que toutes les armes et les munitions ont été livrées aux pillards. Des faits semblables et cette conduite coupable démontrent qu'il est la cause des pillages, des massacres et incendies survenus dans le dsitric de Djebel-i-Bereket.

Dans la dépêche mentionnée ci-haut, No 85 du 2 avril, par laquelle il demandait à certaines localités un contingent de 3 à 4000 hommes, ont trouvé quelques mentions dignes d'attention, et qui ne laissent aucun doute sur l'influence que les fonctionnaires avaient sur la populace, soit pour faire commencer les atrocités, soit pour les faire cesser; car Assaf Bey invitait, par cette dépêche, les Caimakams de Hamidié, Osmanié et Khassa à donner l'ordre à la populace armée, de ne rien entreprendre sans instructions préalables des autorités; de même que le 3 avril il a télégraphié sub No 109 au Caimakam et au commandant d'Osmanié de préparer la populace et de la faire attendre ainsi armée et groupée.

Par ces télégrammes derniers on comprend à quel point les ordres des fonctionnaires officiels étaient influents, et voilà pourquoi le dit Assaf Bey est si responsable.

Attendu que:

L'ancien gouverneur d'Adana, Djévad Bey, n'a pas attaché d'importance à la dépêche d'Assaf Bey qui l'avertissait que le chef de la correspondance, Ilmi Effendi, tâchait de mettre en révolution les populations chrétiennes et islams, alors que cette dépêche était digne d'être prise en considération.

Attendu que:

Il a de même considéré comme sans importance une dépêche du susdit Ilmi Effendi l'avisant qu'Assaf Bey formait un groupe de révolutionnaires. En outre le gouverneur général n'a ~~pas~~ pris aucune mesure pour empêcher les troubles, et s'étant rendu personnellement au district de Hamidié, il a ordonné au caimakam d'empêcher la sonnerie des cloches de l'église arménienne, quand ce qu'il appelait "cloche" n'était qu'une lame de fer mince, de 10 à 12 centimètres de long sur 50 à 60 de large, que l'on faisait résonner en la frappant avec un marteau de bois (gotchnag), au moment des cérémonies religieuses. Lancer une pareille interdiction pendant les fêtes de Pâques, indique que le gouverneur nourrissait de mauvaises intentions.

Attendu que:

Le gouverneur général n'a pas pris en considération les procès-verbaux et les pièces d'instructions que le Caimakam de Hadjine avait envoyés au gouverneur de Kozan, lequel les avait remis à son tour au gouverneur général d'Adana, des mains duquel ils sont passés, avec une mention autographique, au substitut du procureur d'Adana.

Les dits procès-verbaux et pièces d'instructions constatant qu'après la proclamation de la liberté, Ahmet et Izzet, les deux fils de l'ancien mufti de Hadjine et Sabri Effendi, juge d'instruction de cette ville, ont excité la populace et lancé des écrits séditieux, disant: nous ne pouvons fraterniser avec les guivours, nous ne serons jamais leurs égaux: la liberté n'est que pour eux. Ibrahim Pacha, chef des Achirets Hamidiés, n'admet pas la Constitution; massacrons les guivours!

Attendu que:

La provocation de ces hommes est constatée par les dispositions et les témoignages d'Ali Ilmi Effendi, mufti actuel de Hadjine, et de Caitandji zadedé Moustapha Faik Effendi, de Yarpouzi zadedé Moustapha Effendi, et de Caitandji zadedé Mursel Effendi, en date du 2 septembre 1924 (1908).

Attendu que:

Cette affaire est bien prouvée par une dépêche du Gouverneur général, datée du 13 octobre 1324 (1908), adressée au gouverneur de Kozan, ainsi que par la dépêche du 18 octobre, de l'Union et Progrès de Hadjine, adressée au comité de ce club à Adana.

Malgré que, de tous les côtés de la province, ainsi que du gouvernorat de Djebel-i-Bereket, arrivaient sans cesse des dépêches et des lettres annonçant à l'avance les événements déplorables qui allaient se produire, le gouverneur général n'a cependant pris aucune mesure efficace pour prévenir la réalisation de ces projets sinistres et empêcher le mal en l'étouffant quand il en était encore temps.

Attendu que:

Il n'a pas fait arrêter non plus Arab Mahmoud, qui était condamné pour assassinat d'un arménien. Cet homme avait un passé odieux et s'était évadé de la prison d'Adana; il fut arrêté ultérieurement à Tarsous. (2) Djévad Bey a provoqué les Islams en ne faisant pas arrêter un certain Ohammès qui au quartier Tosbaghi, avait, pour sa défense légitime, blessé deux Islams devant sa maison (l'un en est mort plus tard). Il n'a pas non plus agi officiellement contre le rédacteur du journal Ittidal, Ihsan Fikri Effendi, qui avait prononcé le 31 mars un discours provocateur.

Attendu que:

Le bruit ayant couru, ainsi qu'il est déclaré dans le rapport défensif de Djévad Bey, que les Arméniens avaient tué deux hommes et deux femmes Islams, le vali aurait dû, au moins par la voix des crieurs publics, réfuter ces fausses nouvelles qui n'étaient lancées que pour augmenter l'émotion déjà existante, et qui étaient absolument dénuées de fondement.

C'est à ce moment-là que Cadri Bey, commissaire en chef et actuellement président de la municipalité d'Adana, arrêtait plusieurs individus qui avaient ébruité de fausses nouvelles et que la populace arracha des mains de la police. Cadri Bey ayant déclaré dans cette circonstance à Djévad Bey que l'honneur et l'autorité du gouvernement doivent rester intacts, il n'attacha aucune importance à des observations si justes.

1. Il paraît que, pendant que l'on instruisait son procès à propos de l'assassinat de cet arménien, on l'a laissé partir un mois et demi avant les massacres, en pleine Constitution.

Attendu que:

La même chose se voit dans la réponse écrite de Chakir Effendi ancien président de la Cour d'appel d'Adana.

Attendu que:

Quelques chefs religieux s'étant réunis, allèrent la nuit chez le gouverneur, l'avertirent qu'une excitation dangereuse régnait parmi la population musulmane et le prièrent instamment de prendre à cet effet toutes les mesures nécessaires et d'une manière énergique. Djévad répondit qu'il avait déjà donné des ordres; mais non seulement il n'a pris aucune mesure, mais encore il laissa la populace se réunir et pénétrer même dans le palais du gouverneur général. Il n'arrêta pas non plus les assassins de l'Arménien Loutfik tué devant le gouvernorat. Il ne songea pas que cette situation était dangereuse et pouvait prendre de plus grandes proportions, ainsi qu'il arriva le mercredi suivant.

Attendu que:

Le mercredi matin, tous les fonctionnaires civils, judiciaires, financiers ou autres jusqu'aux employés subalternes, s'étant coiffés d'un linge ou d'un mouchoir blanc, il ne fit aucune attention à la signification de cet acte. Les chrétiens, voyant cette foule coiffée de blanc et armée de gourdins, comprirent qu'un danger les menaçait, et fermèrent leurs boutiques.

Attendu que:

Le gouverneur Djévad Bey et le commandant militaire Remzi Pacha, au lieu de faire leur devoir en essayant de disperser la foule par la force armée, entreprirent au contraire de faire ouvrir les magasins des chrétiens et envoyèrent dans ce but vers le marcher Abdulkader Effendi et David Effendi Ourfalian, membre de la cour d'appel d'Adana. Quand ce dernier fut assassiné, ils ne recoururent pas aux moyens sévères; il en fut de même pour le meurtre de Haroutioun Effendi Chadriguian, membre de la municipalité, tué à la même heure dans le palais même du gouvernement, c'est-à-dire sous leurs yeux; ainsi que pour les inscriptions placées sur les magasins du marché, et qui portaient les mentions "magasins islam" ou "magasin de guivour", permettant ainsi de distinguer la religion du propriétaire.

Attendu que:

L'ancien gouverneur général, Djévad Bey et le commandant militaire d'Adana, ont donné une importance particulière aux dépêches tumultueuses de Djebel-i-Bereket, dont nous avons expliqué la teneur. Ils ont accepté comme vraies les dépêches qu'on leur lançait le même jour de plusieurs côtés, d'endroits distants les uns des autres d'un ou deux jours, et comme il est évident qu'une même personne ne pourrait se trouver en même temps dans plusieurs lieux différents, il n'y a aucun doute que ces dépêches n'aient été dénuées de fondement et sans aucune importance. Il y était dit que : " Gueuk-déralian arrive, est arrivé, à notre village, à notre ville, avec 1,500, 2,000, 3,000 cavaliers; il a attaqué notre ville, les pertes sont nombreuses."

~~L'ancien gouverneur général, Djévad Bey et le commandant militaire d'Adana, ont donné une importance particulière aux dépêches tumultueuses de Djebel-i-Bereket, dont nous avons expliqué la teneur. Ils ont accepté comme vraies les dépêches qu'on leur lançait le même jour de plusieurs côtés, d'endroits distants les uns des autres d'un ou deux jours, et comme il est évident qu'une même personne ne pourrait se trouver en même temps dans plusieurs lieux différents, il n'y a aucun doute que ces dépêches n'aient été dénuées de fondement et sans aucune importance. Il y était dit que : " Gueuk-déralian arrive, est arrivé, à notre village, à notre ville, avec 1,500, 2,000, 3,000 cavaliers; il a attaqué notre ville, les pertes sont nombreuses."~~

Le gouverneur général et le commandant militaire n'ont pas eu assez de clairvoyance pour prendre des mesures efficaces et empêcher la répercussion des événements d'Adana, au moins dans les autres parties de la province.

Attendu que :

Malgré plusieurs dépêches formelles, par lesquelles le gouverneur de Mersine télégraphiait d'interrompre d'urgence la circulation des trains d'Adana à destination de Tarsous et Mersine, en vue d'empêcher les pillards et les malfaiteurs de saccager la localité; le vali et le commandant n'ont pas fait cesser le mouvement des trains et ont été par conséquent la cause des désordres qui ont eu lieu à Tarsous.

Attendu que :

Ils ont montré une négligence blâmable, en ne refusant pas et ~~se~~ ne rejetant pas, après réprimande, le projet et la proposition insensée du gouverneur de Djebel-i-Bereket, d'armer la populace. Il est incontestable que disperser les groupements aurait été en effet bien efficace, quand bien même quelques individus seraient tués, parmi ceux qui attaquèrent les dépôts et enlevèrent les armes qui s'y trouvaient. L'honneur du gouvernement et la discipline militaire réclamaient un châtement exemplaire, il ressort donc qu'en cette occasion, on a fermé les yeux surtout, pendant que la foule dévalisait les dépôts d'armes.

Attendu que:

Ainsi qu'il est écrit dans la dépêche du gouverneur de Djébel-i-Bérelket, No 127, adressée le 4 avril au caimakam et au commandant d'Osmanié, la distribution des fusils Mauser à la populace s'est effectuée sur les ordres du commandant militaire.

Attendu que:

Les soldats ottomans venus à Adana le 12 Avril, dans le but d'y assurer la tranquillité, ont été trompés par le gouverneur et le commandant militaire, qui leur ont fait croire que les Arméniens avaient déchargé des armes sur le campement militaire du haut du clocher de leur église. Ils ont ainsi provoqué un second massacre, plus terrible encore que le précédent. Nous étant rendus sur les lieux, en compagnie des Effendis députés, envoyés par la Chambre, nous sommes montés au point culminant du clocher de cette église et après longue vérification, nous avons constaté qu'entre le campement militaire et l'église se trouvait le quartier musulman établi sur la plus haute colline de la ville; il était donc impossible d'apercevoir du clocher le campement des soldats, et vice versa.

Attendu que:

En poursuivant notre enquête à cet effet, nous sommes allés au campement militaire et nous y avons interrogé, en présence même du commandant en chef, Mehmed Ali Bey, les officiers des soldats arrivés le 12 avril à Adana. En réponse à nos questions, ils nous ont montré la fenêtre d'une maison musulmane d'où l'on avait tiré plusieurs coups de revolver sur le campement des soldats venus le 12 avril.

Cela prouve que le bruit des coups de feu tirés par les Arméniens du haut du clocher sur le campement, était répandu dans un mauvais but, pour tromper et exciter les soldats. C'était le devoir du gouverneur général et du commandant militaire de réctifier la fausse nouvelle et de calmer la surexcitation nerveuse des soldats, conséquence naturelle de ces propos. Ils ~~ont~~ n'ont cependant rien essayé, ni rien fait.

Attendu que:

On a constaté, au compte-rendu du No 33 du journal Ittihad d'Adana, en date du 7 avril, un article qui excitait les Islams contre les Arméniens sous le titre "Un e terrible révolution" et portant la signature d'Ismail Séfa, et d'autres articles avec l'entête "Les troubles", signés Ihsan Fikri.

Le gouverneur général et le commandant militaire auraient dû publier de suite une déclaration détruisant l'influence pernicieuse de ces articles; mais ils n'ont rien fait du tout.

Attendu que:

L'ancien commandant de la police d'Adana, Hussein Daim Bey (1), qui n'a plus de situation officielle et dont le mauvais passé est connu, soit par humanité, soit plutôt pour empêcher que ces immeubles ne soient atteints, a protégé à lui seul tout son quartier et a réussi à sauvegarder la vie et les biens des habitants. Cela prouve que si le gouverneur général et le commandant militaire avaient eu quelque velléité d'empêcher les troubles, ceux-ci ne se seraient pas produits; mais c'est justement ce qu'ils n'ont pas fait.

Attendu que:

Le gouverneur général, dans ses nombreuses dépêches aux faubourgs et aux divers districts de la province, a ordonné "qu'il était nécessaire de protéger les sujets étrangers."

Par toutes ces considérations susmentionnées, il est impossible de ne pas reconnaître comme responsables des douloureux événements d'Adana et de ses alentours, le Gouverneur Général, le Commandant militaire, Ismail Séfa Effendi et Ihsan Fikri Effendi. Les copies des télégrammes du gouverneur général et du commandant militaire, ci ~~à~~ incluses, sont déjà une preuve éclatante de leur responsabilité et culpabilité.

Baghdadizadé Abdulkader Effendi, qui a été amené de Bagdad à Adana par Mahmoud Nédim Pacha, a avancé en grade grâce à la protection de Tahsine Effendi, premier secrétaire de l'ex-sultan et du chambellan Faik Effendi; son fils ~~Mehmed~~ Mehmed Effendi, toujours grâce à la protection des mêmes personnages, a été promu à Constantinople au grade de président du cercle

1. Du temps de Naim Pacha, ex-ministre de la Police à Constantinople, Hussein Daim Bey avait été nommé inspecteur des corps de garde (Caracols) et collait des accusations mensongères sur les murs de la ville pour faire arrêter les passants innocents et les conduire en prison. A la suite des démarches faites par M. Cambon, ambassadeur de France, il a été exilé avec plusieurs de ses pareils.

municipal de Canlidja; un des rédacteurs du journal Ittihad-i-Osmanié de Beyrouth, Ahmed Adil Arslan Bey, a été amené à Adana pour rédiger des articles contre les Arméniens, leur attribuant la responsabilité des événements; et il a reçu pour cela une livre turque par jour. Il a également publié des articles dans le ~~///~~ même sens dans le journal Le Réveil, imprimé en langue française, et a touché de ce chef une somme de 50 livres des mains de Bochnak Salih Effendi.

Salih Effendi et Abdulkader Effendi ont entouré leur tête d'un turban avant les événements, ce qui est prouvé par le témoignage de Sava Effendi, employé de la suite du gouverneur général d'Adana, malgré qu'il ait reçu son diplôme à l'Ecole Civile.

Les susdits Abdulkader et Bochnak Salih, circulaient à travers la ville, à cheval, en compagnie de leurs complices, tous armés, et ils sont regardés comme les meneurs de ces terribles massacres, ainsi qu'il est con firmé par tous les chefs religieux, et par des gens de nationalités étrangères et absolument impartiaux.

La solution à donner aux circonstances relatées dans le présent compte-rendu dépen dant de la volonté de votre Altesse.

Le 22 Djemazi-ul-Akher 1327 et 27 Juin 1325 (1909).

Les Membres de la Commission d'Enquête d'Adana:

L'Inspecteur judiciaire de Salonique:

Haroutioun Mostidjian.

Le Président du Tribunal de la Première Instance

du Conseil d'Etat,

Faik.

Georges Brézol = *Bédros Aznavour*

Les Turcs ont passé là...

Les Massacres d'Adana en 1909, Paris 1911, pp. 220-237.